

Recours introduit le 26 novembre 2018 — Apera Capital Master/EUIPO — Altera Capital (APERA CAPITAL)**(Affaire T-699/18)**

(2019/C 44/101)

*Langue de dépôt de la requête: l'anglais***Parties**

Partie requérante: Apera Capital Master Ltd (Saint-Pierre-Port, Guernesey) (représentants: C. Schröder et A. von Alten, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Altera Capital (Luxembourg, Luxembourg)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur de la marque litigieuse: Partie requérante devant le Tribunal

Marque litigieuse concernée: Demande d'enregistrement de marque de l'Union européenne verbale «APERA CAPITAL» — Demande d'enregistrement n° 15 640 436

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 18 septembre 2018 dans l'affaire R 1091/2018-5

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- renvoyer l'affaire devant l'EUIPO pour qu'il la réexamine;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyens invoqués

- Violation de l'article 104, paragraphe 1, du règlement n° 2017/1001;
- Violation du droit de la partie requérante à une bonne administration et à un procès équitable.

Recours introduit le 28 novembre 2018 — ZPC Flis/EUIPO — Aldi Einkauf (FLIS Happy Moreno Choco)**(Affaire T-708/18)**

(2019/C 44/102)

*Langue de dépôt de la requête: l'anglais***Parties**

Partie requérante: ZPC Flis sp.j. (Radziejowice, Pologne) (représentant: M. Kondrat, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Aldi Einkauf GmbH & Co. OHG (Essen, Allemagne)